

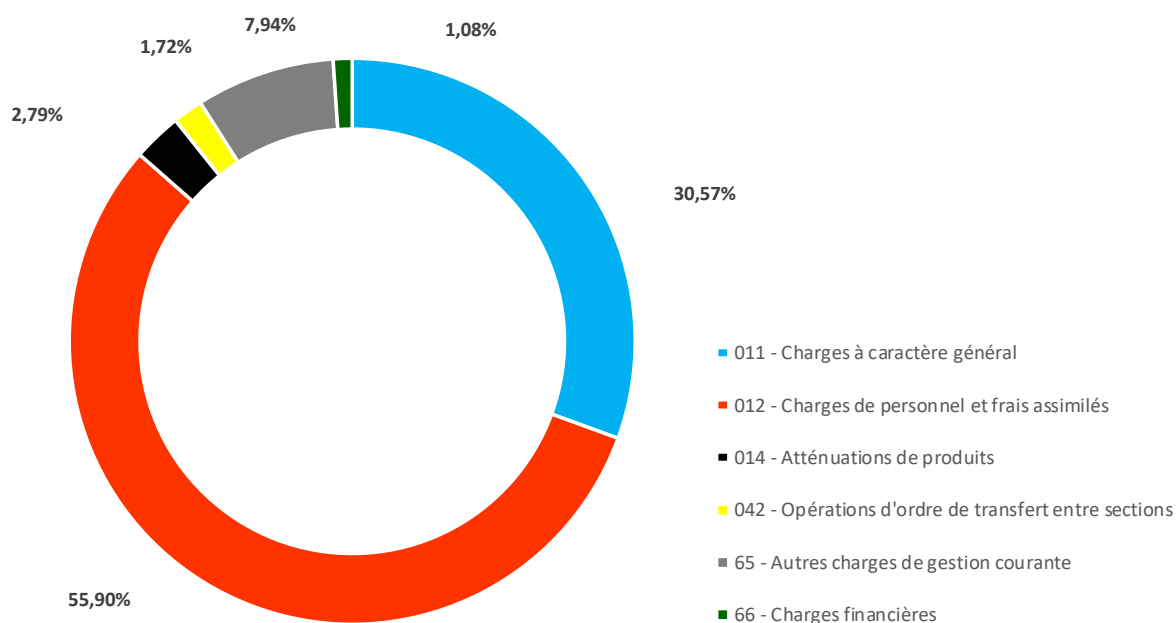
# PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

## I. Section de fonctionnement

### a. Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Total Prévu	Réalisé en euros	Réalisé en %
<b>TOTAL</b>	<b>2 065 369,14 €</b>	<b>1 717 660,79 €</b>	<b>100,00%</b>
011 - Charges à caractère général	607 075,00 €	525 036,08 €	30,57%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	978 800,00 €	960 127,42 €	55,90%
014 - Atténuations de produits	47 945,00 €	47 912,01 €	2,79%
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	6 885,80 €	0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	260 000,00 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,63 €	29 570,92 €	1,72%
65 - Autres charges de gestion courante	136 520,00 €	136 322,34 €	7,94%
66 - Charges financières	19 407,71 €	18 682,54 €	1,08%
67 - Charges exceptionnelles	400,00 €	9,48 €	

Compte administratif 2021 : dépenses de fonctionnement



### Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Les comptes 60 (achats et variations de stocks) sauf 6031 (variation des stocks de matières premières) pour un montant total de 228 876.77 € représentant **43.58 %** du chapitre ;
- Les comptes 61 (services extérieurs) pour un montant de 180 543.11 € représentant **34.39 %** du chapitre ;

ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE  
091-219102431-20220415-2022\_015-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

- Les comptes 62 (autres services extérieurs) sauf 621 (personnel extérieur au service) pour un montant de 109 812.20 € représentant **20.92 %** du chapitre ;
- Les comptes 635 et 637 (autres impôts, taxes et versements assimilés) pour un montant de 5 804.00 € représentant **1.11 %** du chapitre.

### **Le chapitre 012 – Charges de personnel :**

Les charges de personnel et frais assimilés sont classés comme suit :

- Les comptes 621 (personnel extérieur au service) pour un montant de 12 168.45 € représentant **1.27 %** du chapitre ;
- Les comptes 633 (impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations) pour un montant de 20 404.73 € représentant **2.13 %** du chapitre ;
- Les comptes 64 (charges de personnel) pour un montant de 927 554.24 € représentant **96.60 %** du chapitre.

### **Le chapitre 014 – Atténuations de produits :**

- Le compte 739223 correspond au prélèvement effectué au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) pour un montant de 44 145.00 € représentant ainsi **92.14 %** du chapitre ;
- Le compte 739211 correspond à l'attribution de compensation versé à la Communauté de Communes du Pays de Limours faisant suite aux différents transferts de compétences, pour un montant de 3 767.01 € représentant ainsi **7.86 %** du chapitre.

### **Le chapitre 022 – Dépenses imprévues :**

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

### **Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :**

Ce chapitre est composé de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui peut être consacrée au financement d'investissements (l'« autofinancement »).

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

### **Le chapitre 042 – Opérations d'ordre :**

Ce chapitre est impacté par des mouvements d'ordre pour :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant **20.31 %** du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.72 € représentant **7.88 %** du chapitre ;
- La valeur nette comptable des immobilisations cédées (parcelle C151 – Les Vignes : au profit du CCAS) pour un montant de 21 235.29 € représentant **71.81 %** du chapitre.

### **Le chapitre 65 – Autres charges de gestion :**

Ce chapitre regroupe les contingents, participations obligatoires et subventions versées se décomposant essentiellement comme suit :

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, etc. à hauteur de 6 670.96 € représentant **4.90 %** du chapitre ;

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220415-2022\_015-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers délégués à hauteur de 84 032.83 € représentant **61.64 %** du chapitre ;
- Les admissions en non-valeur pour un montant de 2 855.75 € représentant **2.09 %** du chapitre ;
- Les contingents et participations obligatoires (SDIS) pour un montant de 112.00 € représentant **0.08 %** du chapitre ;
- Les subventions de fonctionnement versées (CDE, CCAS, Associations, PNR) pour un montant de 40 919.60 € représentant **30.02 %** du chapitre ;
- Les ajustements de la paie relatifs au PAS (prélèvement à la source) et les remboursements de location de la salle des fêtes pour un montant de 1 731.20 € représentant **1.27 %** du chapitre.

## Le chapitre 66 – Charges financières :

Les charges d'intérêts et autres charges financières (Ligne de Trésorerie Interactive) sont équivalentes à 18 682.54 € représentant **1.09 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

## Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

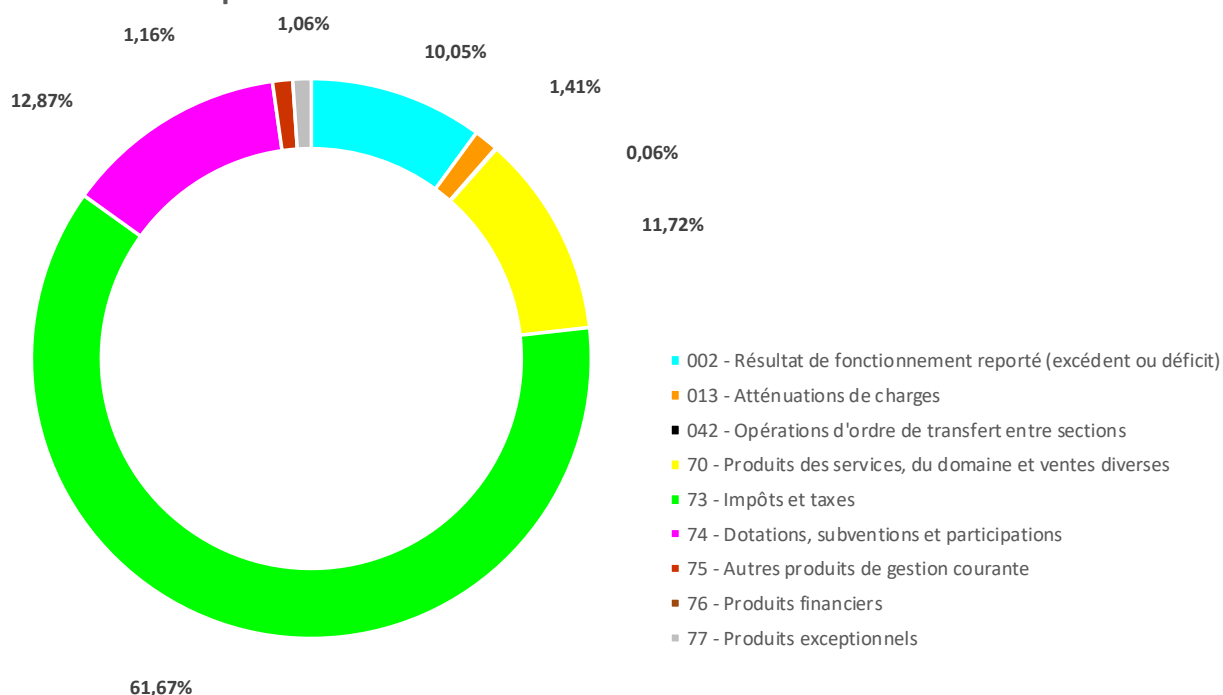
Ce chapitre se décompose comme suit :

- Les titres annulés sur exercices antérieurs pour un montant de 9.48 € représentant **0.001 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

## b. Fonctionnement – Recettes

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé en euros	Réalisé en %
<b>TOTAL</b>	<b>2 065 369,14 €</b>	<b>2 203 653,64 €</b>	<b>100,00%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	221 509,14 €	221 509,14 €	10,05%
013 - Atténuations de charges	40 000,00 €	30 963,15 €	1,41%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 235,29 €	0,06%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	186 650,00 €	258 218,19 €	11,72%
73 - Impôts et taxes	1 348 050,00 €	1 359 061,76 €	61,67%
74 - Dotations, subventions et participations	247 350,00 €	283 641,31 €	12,87%
75 - Autres produits de gestion courante	21 310,00 €	25 572,67 €	1,16%
76 - Produits financiers	0,00 €	2,52 €	
77 - Produits exceptionnels	500,00 €	23 449,61 €	1,06%

Compte administratif 2021 : recettes de fonctionnement



### Le chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Remboursements sur rémunérations du personnel (SOFAXIS, CPAM) qui font ressortir la somme de 30 963.15 € et représentent **1.41 %** des recettes totales de fonctionnement.

### Le chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ce chapitre est principalement constitué de la moins-value opérée suite à la cession de la parcelle C151 – Les Vignes – au profit du CCAS, pour un montant de 1 235.29 € représentant **0.06 %** des recettes totales de fonctionnement.

### Le chapitre 70 – Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes suivantes :

- Le compte 703 (redevances et recettes d'utilisation du domaine) pour un montant total de 9 356.01 € représentant **3.62 %** du chapitre ;
- Le compte 706 (redevances et droits des services à caractère « culturel » et « sportif et de loisirs », des services périscolaires et d'enseignement) pour un montant total de 191 873.50 € représentant **74.31 %** du chapitre ;

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220415-2022\_015-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

- Le compte 708 (autres produits : remboursements de frais, locations, frais de restauration ULIS) pour un montant total de 56 988.68 € représentant **22.07 %** du chapitre.

### **Le chapitre 73 – Impôts et taxes :**

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 731 (impôts locaux) pour un montant de 1 228 561.00 € représentant **90.40 %** du chapitre ;
- Le compte 732 (Fonds départemental des DMTO) pour un montant de 16 404.42 € représentant **1.21 %** du chapitre ;
- Le compte 735 (impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : taxe électricité, redevance des mines) pour un montant de 19 177.83 € représentant **1.41 %** du chapitre ;
- Le compte 738 (autres taxes : taxe additionnelle aux droits de mutation) pour un montant de 94 918.51 € représentant **6.98 %** du chapitre.

### **Le chapitre 74 – Dotations et participations :**

Ce chapitre est constitué des comptes suivants :

- 741 (Dotation Globale de Fonctionnement : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) pour un montant de 155 398.00 € représentant **54.78 %** du chapitre ;
- 744 (FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1 – année 2020) pour un montant de 8 414.85 € représentant **2.97 %** du chapitre ;
- 745 (Dotation spéciale au titre des instituteurs) pour un montant de 2 808.00 € représentant **0.99 %** du chapitre ;
- 746 (Dotation Générale de Décentralisation : révision PLU, numérisation documents urbanisme et matériel informatique pour la Médiathèque) pour un montant de 14 070.00 € représentant **4.96 %** du chapitre ;
- 747 (participations de l'Etat et collectivités territoriales : emplois-jeunes, emplois d'avenir, Régions, Départements, EPCI, autres communes, autres organismes) pour un montant de 39 621.69 € représentant **13.97 %** du chapitre ;
- 748 (autres attributions et participations : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle, compensations au titre des exonérations des TF et TH, CAF) pour un montant de 63 328.77 € représentant **22.33 %** du chapitre.

### **Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :**

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 752 (revenus des immeubles : loyers) pour un montant de 23 463.37 € représentant **91.75 %** du chapitre ;
- Le compte 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires) pour un montant de 263.04 € représentant **1.03 %** du chapitre ;
- Le compte 758 (produits divers de gestion courante : charges des loyers, remboursements de factures) pour un montant de 1 846.26 € représentant **7.22 %** du chapitre.

### **Le chapitre 76 – Produits financiers :**

Le compte 761 correspond aux produits financiers de participations (2.52 €) auprès du Crédit Agricole (parts sociales).

### **Le chapitre 77 – Produits exceptionnels :**

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Les compte 771 correspondent à des produits exceptionnels sur opérations de gestion (dons, remboursements de factures) pour un montant de 2 062.73 € représentant **8.80 %** du chapitre ;

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220415-2022\_015-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

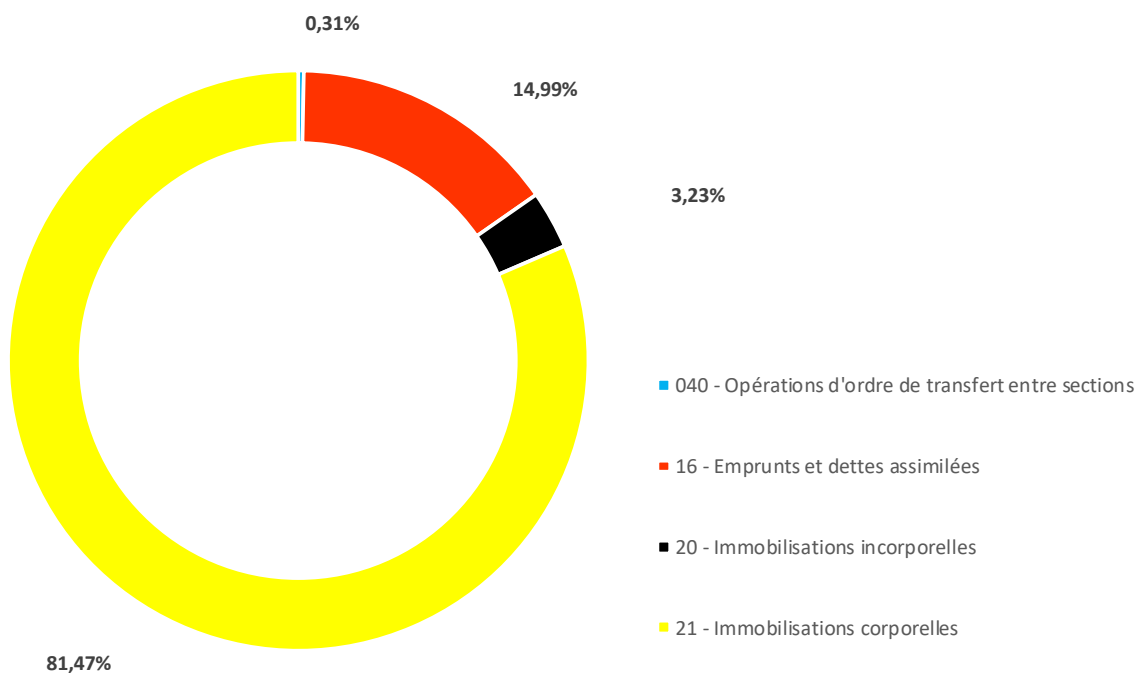
- Le compte 775 retrace le montant perçu pour la cession de la parcelle C151 – Les Vignes – à hauteur de 20 000.00 € soit **85.29 %** du chapitre ;
- Le compte 778 retrace le reversement d'une facture mandatée en doublon pour un montant de 1 386.88 € représentant **5.91 %** du chapitre.

## II. Section de d'investissement

### a. Investissement – Dépenses

Chapitre	Total prévu	Réalisé en euros	Réalisé en %
	<b>1 145 082,91 €</b>	<b>397 320,00 €</b>	<b>100,00%</b>
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	9 308,44 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 235,29 €	0,31%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	200,00 €	0,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	59 578,06 €	59 578,06 €	14,99%
20 - Immobilisations incorporelles	43 350,00 €	12 822,60 €	3,23%
21 - Immobilisations corporelles	1 032 646,41 €	323 684,05 €	81,47%

#### Compte administratif 2021 : dépenses d'investissement



### Le chapitre 020 – Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

### Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Ce chapitre est principalement constitué de la moins-value opérée suite à la cession de la parcelle C151 – Les Vignes – au profit du CCAS, pour un montant de 1 235.29 € représentant **0.31 %** des dépenses totales d'investissement.

### Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre était provisionné pour permettre le remboursement de potentiels frais de taxe d'aménagement indûment perçus.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220415-2022\_015-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

## Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est impacté par le remboursement du capital de la dette à hauteur de 59 578.06 € soit **14.99 %** du budget total des dépenses d'investissement.

## Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Les dépenses réalisées sur ce chapitre sont issues de :

- L'article 202 – Frais de réalisation des documents d'urbanisme (PLU) pour un montant de 6 079.20 € représentant **47.41 %** du chapitre ;
- L'article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc. (logiciels et licences « métiers » : migration du logiciel E. Enfance en mode SAAS, évolution du logiciel de gestion de l'état civil et du module concernant les élections) pour un montant de 6 743.40 € représentant **52.59 %** du budget total des dépenses d'investissement.

## Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

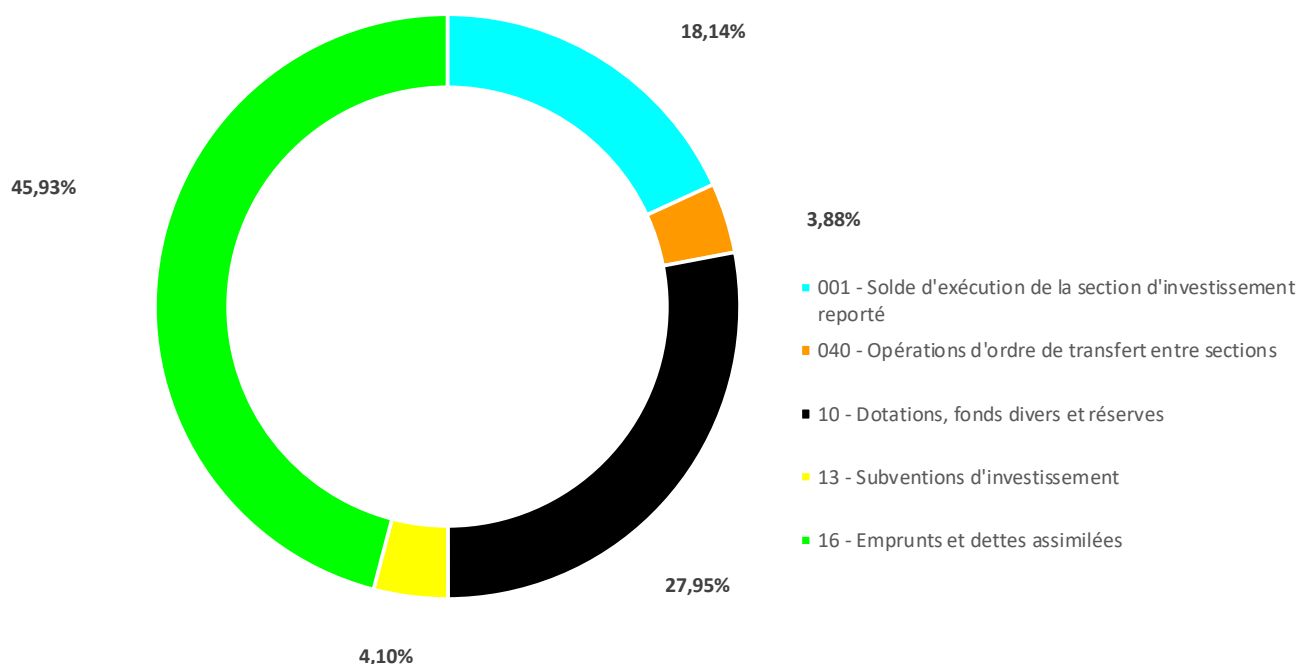
- Le compte 211 – articles 2111 et 2116 – Acquisition de terrains non bâtis (parcelle : F59 – GRAFFARD) pour un montant de 2 651.86 € représentant **0.82 %** du chapitre ;
- Le compte 212 – articles 2121 et 2128 – Agencements et aménagements de terrains (travaux végétalisation des espaces verts et aménagement avenue des Tilleuls) pour un montant de 8 975.51 € représentant **2.77 %** du chapitre ;
- Le compte 213 – articles 21311 / 21312 / 21318 / 2135 (Travaux phase 2 peinture / faux-plafonds de l'école, investigations géotechniques et AMO pour les travaux du Périscolaire, travaux d'aménagement de la salle des Paviers (Marronniers 2), travaux dans les logements communaux, travaux de sécurisation des bâtiments communaux, travaux d'aménagement de la cour maternelle) pour un montant de 177 779.18 € représentant **54.93 %** du chapitre ;
- Le compte 215 – articles 2152 / 21568 / 21578 / 2158 (travaux de voirie : éclairage public rue Champtier de la croix + rue des Vignes + radar pédagogique rue Mont Louvet + totem crayon sécurité école + régularisation AMO travaux rue de la Coque Salle + 13 rue Ferdinand Dreyfus, reports 2020 : guirlandes illuminations, travaux installation défibrillateurs + matériels pour les services techniques) pour un montant de 45 848.25 € représentant **14.16 %** du chapitre ;
- Le compte 218 – articles 2183 / 2184 / 2188 (matériel de bureau et informatique + téléphones + mobiliers, jeux extérieurs + matériels entretien + piège photographique) pour un montant de 88 429.25 € représentant **27.32 %** du chapitre.



## b. Investissement – Recettes

Chapitre	Total prévu	Réalisé en euros	Réalisé en %
	<b>1 145 082,91 €</b>	<b>762 063,01 €</b>	<b>100,00%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	138 252,28 €	138 252,28 €	18,14%
021 - Virement de la section de fonctionnement	260 000,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,63 €	29 570,92 €	3,88%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	215 000,00 €	213 006,59 €	27,95%
13 - Subventions d'investissement	172 495,00 €	31 233,22 €	4,10%
16 - Emprunts et dettes assimilées	351 000,00 €	350 000,00 €	45,93%
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	

### Compte administratif 2021 : recettes d'investissement



### Le chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

L'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le résultat de l'année 2020 faisait apparaître un solde excédentaire de 138 252.28 € et il représente **18.14** % du budget total des recettes d'investissement.

### Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

### Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Il est impacté comme suit :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant **20.31** % du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20220415-2022\_015-BF  
Date de télétransmission : 20/04/2022  
Date de réception préfecture : 20/04/2022

- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.72 € représentant **7.88** % du chapitre ;
- La valeur nette comptable des immobilisations cédées (parcelle C151 – Les Vignes) pour un montant de 21 235.29 € représentant **71.81** % du chapitre.

### **Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :**

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 102 (FCTVA années 2018 et 2019 et taxe d'aménagement) pour un montant de 113 006.59 € représentant **53.05** % du chapitre ;
- Le compte 106 (excédents de fonctionnement capitalisés).  
L'excédent de fonctionnement cumulé apparaissant au compte administratif 2020 était de 100 000.00 € et il représente **46.95** % du chapitre.

### **Le chapitre 13 – Subventions d'investissement :**

Les subventions d'investissement perçues sont :

- Le compte 132 – articles 1321 / 1322 / 1323 / 1328 - subventions :
  - De l'État : au titre de l'achat de nouvelles urnes électorales ;
  - De la Région au titre :
    - Du budget participatif (éclairage public : phase 1 rue des Vignes) ;
    - Du solde de la subvention pour l'acquisition d'un piège photographique ;
    - Du solde des travaux d'aménagement du parking de la Coque Salle.
  - De l'AESN : solde de la subvention pour les travaux d'aménagement du cimetière.
- Le compte 1341 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :
  - De l'État : au titre de la DETR 2021 (avance de 30% pour les travaux d'aménagement des cours de l'école Georges Dortet).

Ce chapitre représente **53.25** % du budget total des recettes d'investissement.

### **Le chapitre 16 – Emprunts et dettes :**

Ce chapitre est constitué d'un emprunt qui a été contractualisé pour un montant de 350 000.00 € représentant **45.93** % du budget total des recettes d'investissement.